



THEME: GESTION COORDONNEE DES FRONTIERES (GCF) AU BURKINA FASO

Préparé et présenté par:

Souleymane TOU, Chef du Service des Procédures et de la Facilitation (SPF/DLR/DGD)

Tél: +226 70246327 ou 78455185 , émail : tousouleymane70@yahoo.fr



PLAN



Introduction

- I. Contexte
- II. Agences présentes aux frontières
- III. Mécanisme de coordination mis en place au BF
- IV. Cas du Poste de Contrôle Juxtaposé de Cinkansé
- V. Difficultés
- VI. Perspectives

Conclusion



Introduction



Le Burkina Faso, pays enclavé, le port le plus proche de Ouagadougou est à environ 1000 km;

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, il est traversé par plusieurs routes venant des ports des pays voisins ou allant vers ces ports.

Il échange avec le reste du monde par ces axes, dits corridors qui sont:

- Axe Ouaga-Abidjan: Poste frontière: Niangoloko;
- Axe Ouaga-Accra: Poste frontière: Dakola, Ouessa, Léo, entre autres;
- Axe Ouaga- Lomé : poste frontière: PCJ de Cinkansé;
- Axe Ouaga-Cotonou: Poste frontière: Nadiagou;



Introduction



- Axe Ouaga-Niamey: poste frontière: Kantchari;
- Axe Ouaga-Bobo-Bamako-Dakar: Postes frontières: Koloko ou Faramana.

NB: Ce sont les postes des douanes frontières les plus importants, il existe des postes de petite importance qui gèrent le commerce transfrontalier surtout du secteur informel, des occasionnels ou le commerce saisonnier.

Les postes sont des lieux d'intenses activités relatives aux procédures et à la facilitation du commerce.



I. Contexte



- ▶ La frontière géographique est le lieu où l'autorité d'un Etat sur les personnes et les biens se termine ou commence.
- ▶ C'est un endroit où les contrôles (la sortie et à l'entrée) sont souvent lents, longs et multiples, faisant intervenir plusieurs agences et occasionnant une perte de temps énorme et un renchérissement du coût des marchandises.



I. Contexte



- Le contrôle aux frontières est une nécessité indéniable et souvent obstacle à la fluidité des échanges commerciaux. Ce qui est de nos jours une préoccupation majeure pour l'AFE. L'accord prône une approche de coopération et de coordination dans la gestion des frontières sous le concept de « Gestion Coordonnée des Frontières » ;
- L'approche peut être nationale (intérieur d'un même Etat) ou internationale (entre deux Etats partageant une frontière commune).



I. Contexte



- ▶ N'ayant pas encore ratifier l'AFE mais conscient de l'impact des procédures longues et interminables sur le développement et le coût des marchandises, le BF a mis en place un système de gestion de ses frontières dans le soucis de faciliter la circulation des personnes et surtout des marchandises.
- ▶ Ce système de coordination est horizontale et verticale allant du sommet à la base. Ce principe répond au souci de la bonne exécution de certaines missions fondamentales de la Direction Générale des Douanes: Promotion de l'économie et Concours aux autres Administrations;
- ▶ Ainsi, les agences en frontières sont invitées à collaborer et coordonner leurs activités.
- ▶ Quelles agences peut-on trouver en frontière?



II. Agences aux frontières



- ▶ La Douane;
- ▶ La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-BF): pesée des camions;
- ▶ Le Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) : lettre de voiture et le suivi électronique;
- ▶ Les Inspections phytosanitaires (SPS);
- ▶ La Société d'Inspection: COTECNA;
- ▶ Les services zoo sanitaires (les inspections vétérinaires);
- ▶ Les services d'immigration (Police des frontières et la Gendarmerie);
- ▶ Les services forestiers;
- ▶ L'ONASER : le contrôle de la charge à l'essieu et du gabarit.



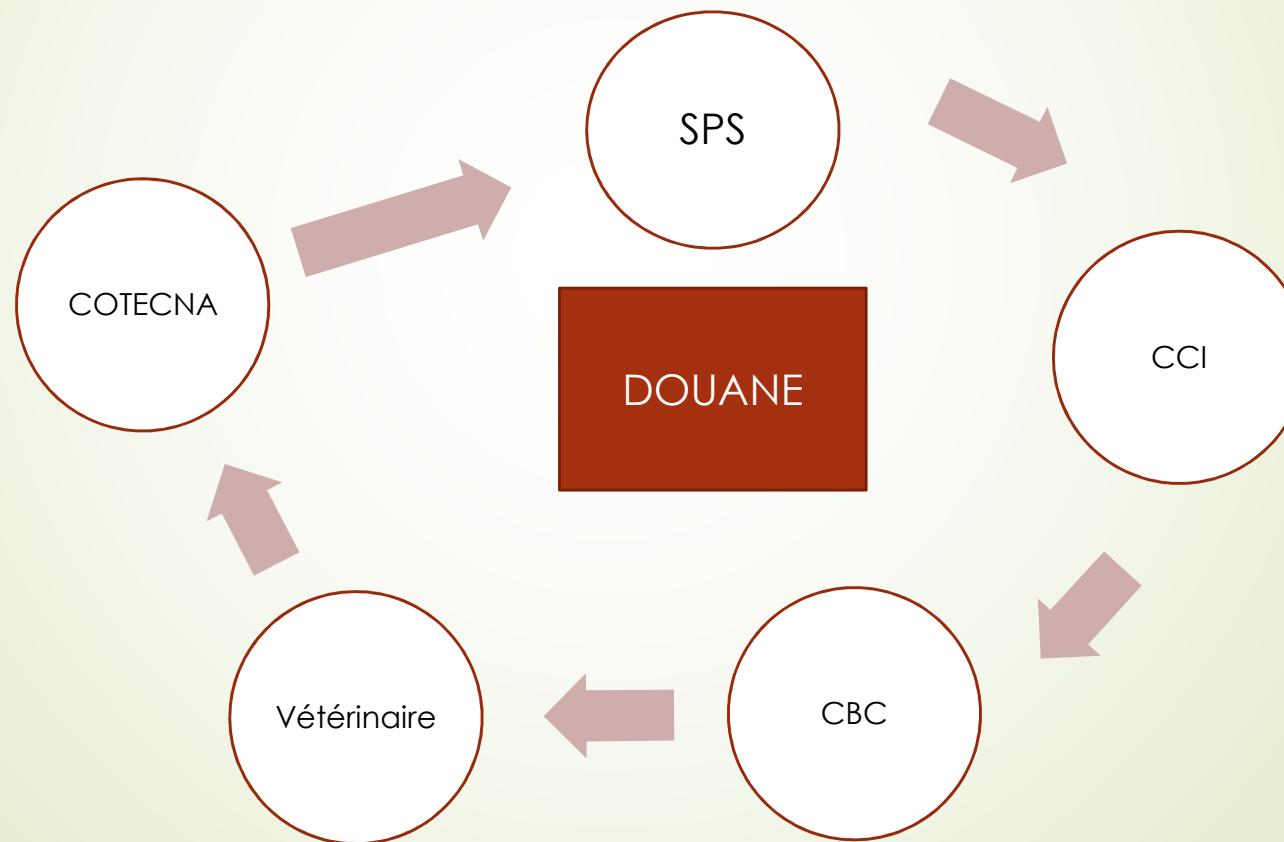
III. Gestion des frontières



- Le principe: c'est la présence de la quasi totalité des agences au même endroit. Elles sont généralement dans l'enceinte douanière sinon dans les mêmes locaux que la douane à l'exception de la Police et la Gendarmerie et dans une certaine mesure des services forestiers et l'ONASER.
- Ces agences situées sur le site de la douane, leur activité est préalable au contrôle douanier (formalités douanières);
- La douane reste néanmoins le chef de file, elle seule donne l'autorisation d'ouvrir un chargement;



ation géographique des agences aux frontières





III. Gestion des frontières



- Ainsi ,au cas où les autres agences souhaitent vérifier physiquement le chargement, la douane autorise, assiste et consigne les informations concernant le chargement sur le permis d'examiner. Ce chargement ne fera plus l'objet d'examen à l'exception de contre examen.
- NB: les cadres de concertation formels n'existent pas, ce sont des cadres informels de concertation qui, dès apparition de difficultés se tiennent en impliquant toutes les agences ou celles qui sont concernées.
- Les difficultés ou les obstacles à la fluidité du commerce sont réglés au niveau local, régional ou central.



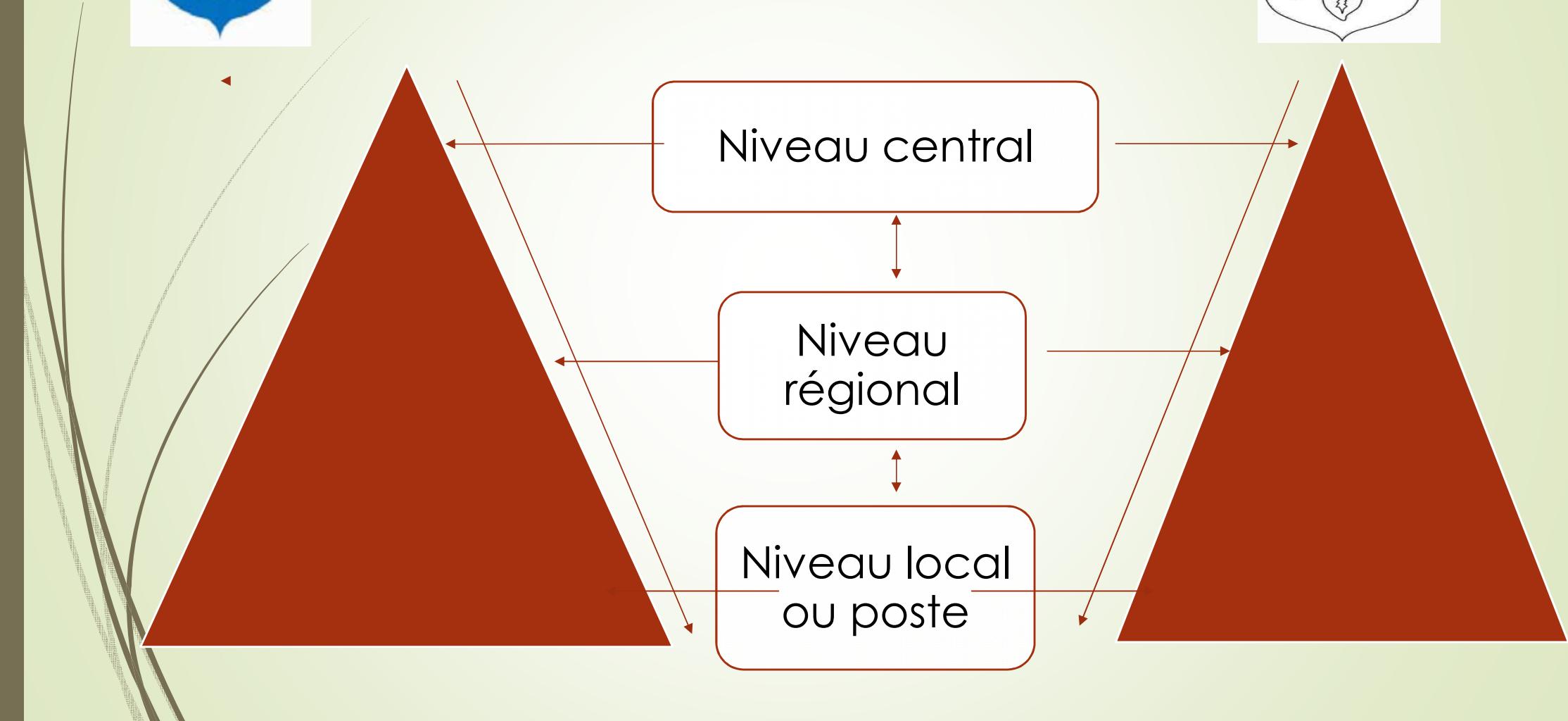
gestion coordonnée



Niveau central

Niveau
régional

Niveau local
ou poste





IV. Gestion Coordonnée des frontières: cas du PCJ de Cinkansé entre le BF et la Rép. Togolaise



- Le PCJ de Cinkansé devait être un exemple de GCF impliquant les administrations de deux pays. L'avantage fondamental était que ces administrations s'installent sur le même site (site unique). Il en a été ainsi pour une courte durée.
- Le projet pilote n'a pas produit les résultats attendus. Des difficultés réelles sont apparues dans la mise en œuvre du projet (les administrations des douanes pas suffisamment impliquées, la résistance des populations locales, les transporteurs et les importateurs/exportateurs). D'où un non fonctionnement efficace du PCJ.
- Les difficultés inhérentes à cette situation sont en cours de résolution avec l'implication des plus hautes autorités des deux pays et de la Commission de l'UEMOA.
- Il est mis en place un comité mixte qui se réunit régulièrement.



V. Difficultés



- L'insuffisance des infrastructures (locaux);
- Manque de personnel qualifié;
- La non informatisation de certaines agences , elles sont toujours au manuel;
- L'absence de guichet unique aux frontières;
- L'insuffisance en énergie et;
- la mauvaise qualité du réseau des TIC.



VI. Perspectives



- ▶ L'entrée en vigueur de l'AFE et sa mise en œuvre;
- ▶ La mise en place du Guichet unique (SYLVIE) et son déploiement sur toute l'étendue du territoire. Sylvie: plate forme virtuelle d'accomplissement des opérations d'importation et exportation et de collecte des documents de pré-dédouanement;
- ▶ La connexion à distance sur le réseau SYDONIA WORLD.
- ▶ L'amélioration de l'offre de réseau des TICs;
- ▶ L'amélioration de l'offre de l'énergie électrique;
- ▶ La culture de l'utilisation du net par la population;



Conclusion



- ▶ Nous pouvons conclure que le concept de « Gestion Coordonnée des Frontières » n'est pas exactement appliqué au Burkina Faso. Plusieurs facteurs expliquent cet état des faits: la faiblesse du réseau internet, la non informatisation de beaucoup d'agences en frontière, le manque de ressources humaines qualifiées, le problème énergétique et la non professionnalisation du secteur des transports.
- ▶ Nous osons espérer que la Gestion Coordonnée des Frontières comme prévu dans l'Accord (au plan national ou entre deux pays voisins) va connaître une avancée significative dans les années à venir au regard de l'obligation de la mise œuvre de l'AFE et d'autres instruments internationaux auxquels nos pays ont adhérés.



MERCI



POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION